



Aucune facture d'eau en 5ans

Par **Mgw**, le **28/11/2022 à 23:43**

Bonjour . Cela fait 5ans que j'ai emménagé dans un appartement je n'ai jamais ouvert de contrat ni eu de facture ni de coupure d'eau ou de courrier . Et aujourd'hui la régie de l'eau de ma ville veut me facturer la consommation des 5 dernière année . Que puis je faire ? Quels sont mes droits?

Par **amajuris**, le **29/11/2022 à 08:42**

bonjour,

selon la réponse ministérielle ci-dessous la régie de votre ville n epeut pas aller au-delà de 4 ans.

[service de l'eau et délai de prescription de l'action en recouvrement.](#)

vous deviez vous douter que la facture allait arriver un jour !

salutations